

## PRÉFET DE LA LOZÈRE

### SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE Installations : Environnement Massif central et CHIMIREC Massif central

#### Réunion du jeudi 18 mai 2017 à 9h30

#### a) liste des présents et des excusés :

Collège des administrations :

- M. **Thierry OLIVIER**, secrétaire général de la préfecture,
- M. **Denis PERU**, chef de la subdivision de l'UiD 30/48 – DREAL Occitanie,
- M. **Yves BERTHUIT**, représentant la direction départementale des territoires.

Collège des collectivités territoriales :

- M. **Michel GERVAIS**, commune du Chastel Nouvel
- M. **Bernard PALPACUER**, représentant du conseil départemental.

Collège des riverains :

- M. **Patrick MIQUEL**, président du collectif Mende Nord – RN 88,
- M. **Philippe PITOT**, représentant la fédération départementale de la pêche et des milieux aquatiques
- M. **Claude LHUILLIER**, représentant l'association l'ALEPE, **excusé**

Collège des exploitants :

- M. **Philippe MICHELET**, directeur administratif et financier d'Environnement Massif central,
- M. **Olivier DALLE**, gérant d'EMC et de Chimirec, **excusé**
- M. **Eric BESTION**, directeur de Chimirec, **excusé**

Collège des salariés :

- M. **Sébastien ALLE**, Chimirec
- M. **Thomas CETTE**, EMC

Assistaient aussi à la commission :

- M. **Frédéric Orlhac**, salarié d'EMC/CMC
- M. **Christian VIEILLEDENT**, inspecteur de l'environnement subdivision de l'UiD 30/48 DREAL Occitanie.
- **Mme Marie-Claire VIOLAC**, chef du bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques, à la préfecture.

.../...

Le secrétaire général remercie toutes les personnes présentes et propose d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- Bilan d'activités des installations Environnement Massif central, résultats 2016 et perspectives d'évolution
- Bilan d'activités des installations Chimirec Massif central, résultats 2016

La parole est donnée à M. Michelet pour la présentation du bilan d'activité d'Environnement Massif central et des projets d'évolution.

## **I – Site d'Environnement Massif central**

### **A - Bilan d'activités, résultats 2016 et évolution des tonnages**

Une description de l'évolution des installations est donnée depuis la création sur ce site (11 ha) de la société en 2004, tout en précisant que la société existe depuis 1997. La progression des différents investissements est reprise dans le diaporama ci-annexé.

L'activité 2016 a progressé, atteignant 52 500 tonnes de déchets réceptionnés sur le site contre 46 500 tonnes en 2015. Le taux de valorisation de la fraction sèche des déchets est passé de 59 % en 2015 à 70 % en 2016, limitant d'autant l'enfouissement dans le centre de stockage du SDEE.

Les différentes catégories de déchets sont passées en revue en mettant l'accent sur celle des plastiques pré-triés pour laquelle Environnement Massif central a répondu à l'appel à projets lancé par éco-emballage pour expérimenter un dispositif d'amélioration du tri du plastique. A terme, plusieurs unités pourraient être construites en tenant compte des enseignements tirés de cette expérimentation et de nature à mailler le territoire français.

Concernant les effectifs, la barre des 50 salariés ayant été franchie, (56 salariés), un CHSCT et un CE sont en train d'être mis en place.

### **B - Perspective d'évolution :**

- mise en route, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017, de l'usine III qui comprend le déplacement de la ligne pilote de transformation des matières plastique en paillettes dans un bâtiment de 4000 m<sup>2</sup>, création d'une nouvelle ligne, doublant ainsi la capacité de production et mise en place d'un extructeuse.

- élaboration du porter à connaissance en cours de réalisation : sur ce point, M. Péru, chef de la subdivision de l'UiD 30/48, indique être en attente de ce porter à connaissance pour déterminer si les modifications apportées aux installations, depuis l'autorisation préfectorale des installations délivrée en 2010, sont substantielles ou non.

M. Michelet indique qu'il sera livré au plus tard en septembre prochain. Le cahier des charges, établi avec l'appui de la DREAL, a été remis au cabinet d'étude contacté début avril 2017.

### **C- Observations des membres de la commission**

M. Miquel, représentant le collectif Mende Nord intervient sur deux points :

- s'interroge sur la présence de plusieurs bennes, hors du site EMC, remplies de plastiques et sans être bâchées pour éviter les envols. M. Michelet répond que ces bennes ont été achetées à l'entreprise Oxa, implantée en Haute-Loire suite à sa liquidation. Ces bennes contiennent des plastiques solides et denses qui ne laisser craindre des envols.

A la question de M. le secrétaire général qui demande à quelle date ces bennes seront enlevées, M. Michelet répond que d'ici à la fin de l'année 2017, elles seront retirées.

- fait part de son inquiétude au sujet du complément réalisé en limite du site d'implantation de la société qui risque d'endommager le réservoir d'eau bâti, qui mériterait d'être préservé. M. Michelet répond que le comblement n'est pas le fait de la société. Ils ont été réalisés à la demande de la commune de Mende dans le cadre de l'éventuel remblaiement du talweg.

A l'issue de cet échange, la parole est donnée à M. Orlhac pour présenter l'exploitation de Chimirec Massif central.

## **II – Bilan d'activité de Chimirec Massif central**


Il rappelle l'historique de cette société, l'activité 2016 (1920 tonnes d'huiles usagées collectées et 7 238 tonnes de déchets collectées sur les départements 63, 15, 43, 48 et 12) ainsi que les derniers investissements réalisés (support de présentation joint en annexe).

Suite à la question de M. Miquel sur le traitement par la société des batteries, M. Orlhac répond que l'activité se concentre sur la collecte, le regroupement des déchets et la valorisation matière des déchets. Les batteries ne sont pas traitées sur place, une fois collectée et regroupées, elles partent dans la filière de traitement. S'agissant de la possibilité d'apport volontaire par des particuliers, il est répondu que réglementairement, l'installation n'est pas adaptée pour répondre à d'éventuelles demandes et que les déchetteries sont prévues pour les accueillir.

### **Conclusion**

Au terme de ces échanges qui ont permis de partager les informations sur le fonctionnement des deux sites et sur leurs évolutions, M. le secrétaire général clôt la réunion en remerciant les rapporteurs pour leur exposé, ainsi que tous les participants de leur présence et de leur intervention.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

  
Thierry OLIVIER

